

[Text]

**The Chairman:** I guess that at some point we do have to get to an amendment.

**Mr. Skelly:** We are still dealing with the proposition, shall clause 2 carry. If a member has the right to be recognized and pursue some questioning there, I . . .

**The Chairman:** You are right, but I also would like you to . . .

**Mr. Skelly:** It was not my decision to sit here all night, Mr. Chairman. If people want to sit all goddamned night to consider a goofy bill like this, go for it. Well, they did it. I mean, we have essentially finished it. We are heading around to 9.30 a.m. It was a government decision. They really wanted to see what it was like to sit up all night in committee. Well, now they know. But we still have the bloody obligation to deal with this bill.

**The Chairman:** Carry on, Mr. Skelly.

**Mr. Skelly:** I am just ringing my chimes.

**The Chairman:** Mr. Asselin.

**Mr. Asselin:** Mr. Chairman, I would just like to give information. The infrastructure programs conducted by the Department of Fisheries and Oceans . . . not all of those infrastructure programs are under the department, but those that are, are not under the Fisheries Act which we are debating here today. They are under different acts, such as the Small Craft Harbours Act, the Fisheries Development Act and others. But not under the Fisheries Act. There exists no authority under the Fisheries Act to spend moneys for infrastructure development.

**Mr. Skelly:** Mr. Chairman, let me try something else to Mr. Asselin. It almost seems that there is no point in putting in a . . . or it certainly weakens the purposes of the act if the business of developing economic and social benefits from the use of fish to fishermen does not deal with infrastructure.

• 0815

Now, does this particular purpose require the Minister to develop programs and to seek other authority to spend money in the enhancing of developing economic and social benefits?

**Mr. Tousignant:** Mr. Chairman, Mr. Asselin might wish to complement this from a legal point of view, but I indicated earlier on in my testimony, in the context of explaining how fishing plans were developed, how the notion of economic and social benefits was important in the sense of enabling the Minister, in consultation with industry and user groups, to develop fishing plans that allocate the resources between different groups of fishermen with varying economic strengths attached to them. So in that context, this legislation and the purpose thereof will serve to fulfil that objective.

[Translation]

**Le président:** Je suppose qu'il nous faudra venir à un amendement à un moment donné.

**M. Skelly:** Nous en sommes encore à cette proposition-ci: l'article 2 est-il adopté? Si les députés ont le droit de prendre la parole et de poser des questions, je . . .

**Le président:** Vous avez raison, mais j'aimerais aussi vous demander de . . .

**M. Skelly:** Ce n'est pas moi qui ai décidé de siéger toute la nuit, monsieur le président. Si les gens veulent passer toute la maudite nuit à étudier un projet de loi imbécile comme celui-ci, très bien. Eh bien, ils l'ont fait. En définitive, nous avons presque terminé. Nous approchons de 9h30. Ce sont les ministériels qui ont pris cette décision. Ils voulaient voir ce que c'était que de siéger toute la nuit en Comité. Eh bien, ils savent ce que c'est maintenant. Mais il nous faut quand même en finir avec ce projet de loi.

**Le président:** Allez-y, monsieur Skelly.

**M. Skelly:** Je me vidais le coeur, c'est tout.

**Le président:** Monsieur Asselin.

**M. Asselin:** Monsieur le président, je vais simplement fournir quelques explications. Les programmes d'infrastructure du ministère des Pêches et Océans . . . Le ministère n'est pas responsable de tous ces programmes d'infrastructure, mais ceux qui relèvent du ministère n'ont rien à voir avec la Loi sur les pêcheries dont nous sommes saisis. Ces programmes relèvent de lois bien différentes, comme la Loi sur les ports pour petites embarcations, la Loi sur le développement de la pêche et ainsi de suite, mais non pas de la Loi sur les pêcheries. La Loi sur les pêcheries n'autorise personne à dépenser des fonds pour le développement d'une infrastructure.

**M. Skelly:** Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question à M. Asselin. Il me semble qu'il est tout à fait inutile de . . . Enfin, je doute que l'on puisse atteindre les objectifs de la loi si l'on n'inclut pas l'infrastructure dans le développement des avantages économiques et sociaux découlant de l'exploitation de ces espèces au profit des pêcheurs.

Ne trouvez-vous pas que cet objectif exige du ministre qu'il mette au point des programmes et qu'il demande des pouvoirs supplémentaires l'habilitant à dépenser des fonds pour mettre en valeur le développement des avantages économiques et sociaux?

**M. Tousignant:** Monsieur le président, M. Asselin aura peut-être quelque chose à ajouter du point de vue juridique, mais je vous ai moi-même expliqué plus tôt dans le cadre de mon témoignage, lorsque je vous ai dit comment on élaborait les programmes des pêches, l'importance des avantages économiques et sociaux pour ce qui est d'habiliter le ministre, en consultation avec l'industrie et les groupes d'usagers, à élaborer des programmes de pêche de manière à répartir équitablement les ressources entre les divers groupes de pêcheurs dont les forces économiques varient. C'est donc dans ce sens que la loi et l'intention de la loi contribueront à la réalisation de cet objectif.